



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 21 avril 2021

Réf. : 837xcee4c

Concerne: Questions parlementaires n° 3880 du 18 mars 2021 de Madame la Députée Carole Hartmann et n° 3948 du 25 mars 2021 de Monsieur le Député Jeff Engelen

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée aux questions parlementaires n° 3880 du 18 mars 2021 de Madame la Députée Carole Hartmann concernant la "Vaccination des sages-femmes " et n° 3948 du 25 mars 2021 de Monsieur le Député Jeff Engelen concernant la "Vaccination des infirmiers et infirmières indépendants".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour la Ministre de la Santé,

Anne CALTEUX
Premier Conseiller de Gouvernement



Réponse de Madame la Ministre de la Santé aux questions parlementaires n° 3880 du 18 mars 2021 de Madame la Députée Carole Hartmann concernant la "Vaccination des sages-femmes " et n° 3948 du 25 mars 2021 de Monsieur le Député Jeff Engelen concernant la "Vaccination des infirmiers et infirmières indépendants".

Aussi bien les sages-femmes libérales que les infirmiers et infirmières libéraux ont entretemps tous reçu une invitation à la vaccination. Il avait effectivement dans un premier temps été oublié d'ajouter les professions libérales à la liste des professionnels de santé pouvant bénéficier d'un accès prioritaire à la vaccination.

Il a cependant été remédié à cet oubli. Si certaines personnes travaillant comme professionnels de la santé libéraux n'ont à ce jour pas encore reçu d'invitation à la vaccination, elles sont invitées à s'adresser à la helpline sous le numéro 247-65533. Une invitation leur sera envoyée dans les meilleurs délais.